

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE "ARTS DE LA RELIURE"

5

REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du Certificat d'Aptitudes Professionnelles "ARTS DE LA RELIURE" est un ouvrier qualifié capable de réaliser, en fonction de spécifications données, sous responsabilité et sous contrôle, la reliure d'ouvrages, c'est à dire :

- la préparation et la remise en état de documents (papier),
- la réalisation de la reliure et des éléments de protection,
- la décoration par impression à chaud au fer.

A cet effet, il doit être capable de

- lire, analyser et exploiter les documents définissant la reliure à réaliser ;
- gérer en fonction des instructions reçues, les moyens mis à sa disposition (matières d'oeuvre et produits auxiliaires, matériels et équipements, énergies, temps,) dans un souci d'efficacité et d'économie ;
- fabriquer ou remettre en état les ouvrages ou les éléments décrits en respectant les critères de qualité esthétique et technique, par mise en oeuvre des moyens traditionnels actualisés de la spécialité ;
- assurer les relations fonctionnelles nécessaires ;

ce qui implique la maîtrise des tâches suivantes :

- l'analyse des documents de travail ;
- la réalisation des opérations de plaçure et de reliure ;
- le titrage ordinaire avec ou sans matière d'apport ;
- la maintenance de la place et des outils de travail ;
- la transmission d'informations.

Sa formation dans le domaine des arts appliqués doit lui permettre :

- de se situer et d'intervenir efficacement aussi bien dans sa vie professionnelle que personnelle,
- de se promouvoir par sa capacité de mise en oeuvre, d'actualisation et d'accroissement de ses connaissances pour accéder au niveau IV.